

Rueil-Malmaison, le 4 février 2015

Réf. : FG/EHY_C1501

Objet : Votre envoi du 2 février 2015

Lettre recommandée AR (2C 061 555 3185 7)

A l'attention de :

Monsieur Frédéric DUMOUCHEL, Secrétaire Général de l'Union Syndicale Sud Autoroutes

Monsieur Le Secrétaire,

Nous prenons acte de votre envoi cité en objet.

Toutefois, à la lecture croisée de son contenu et des dispositions conventionnelles que vous y visez, il apparaît que la condition première d'une telle convocation n'est pas réalisée.

En effet, nous comprenons de la motivation venant au soutien de votre demande que vous entendez revenir sur le cas particulier de Monsieur BONNES.

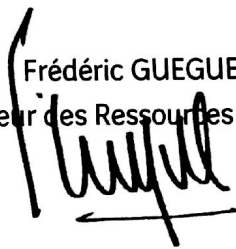
Or, la Commission Paritaire de Conciliation que vous souhaitez voir réunie n'est compétente que pour traiter de réclamations collectives.

Il ne nous semble donc pas qu'il puisse être fait droit à votre requête en l'état.

Vous souhaitant parfaite réception des présentes,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Secrétaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Frédéric GUEGUEN
Directeur des Ressources Humaines



Cc : MM. GAUTHEY & GERARD (SANEF)

M. DELOIRE (ATMB)

Mme COSTANTINO & M. CHAUVET (VINCI AUTOROUTES)

Mme CHAMPLONG, MM. BOCCARDI & NOURRY

■ COFIROUTE

12, rue Louis Blériot - CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél : +33 1 55 94 70 00 - Fax : +33 1 55 94 75 10
www.vinci-autoroutes.com

Siège social : 12-14, rue Blériot - 92500 Rueil-Malmaison
Société anonyme au capital de 158 282 124 euros - 552 115 891 RCS Nanterre - APE 5221Z - id. TVA FR 32 552 115 891 - SIRET 552 115 891 00418